

www.papillonsblancs29.fr



# La charte des droits et des libertés



# **ESAT Armorique / ESAT Iroise**

#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

ESAT de l'ARMORIQUE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 iroise@papillonsblancs29.fr Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9

<u>armorique@papillons29.fr</u> Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



# Article 1









L'établissement accueil des personnes de toutes les religions, de tous sexes....

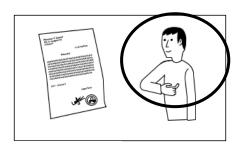
#### **Article 2**



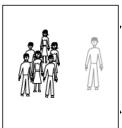




#### L'établissement me propose un projet







Le projet est fait pour moi et pas pour les autres

#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C





# **Article 3**

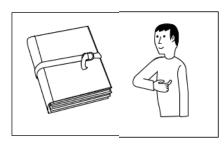








Le directeur me parle de mon projet



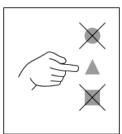


Je peux lire mon dossier administratif

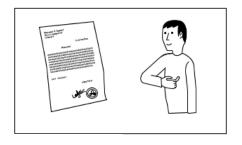
# Article 4

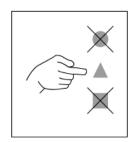






#### Je choisis l'établissement





#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



#### Je choisis le projet





Je suis d'accord avec le projet

#### **Article 5**



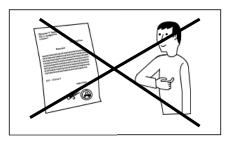








Si je ne suis pas d'accord avec le projet, j'en parle au directeur



Alors, le projet est modifié ou annulé

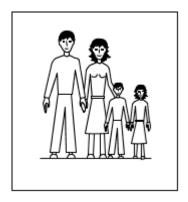
#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

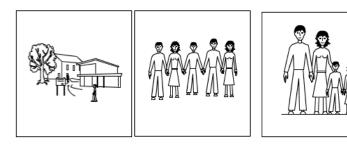
ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



#### **Article 6**

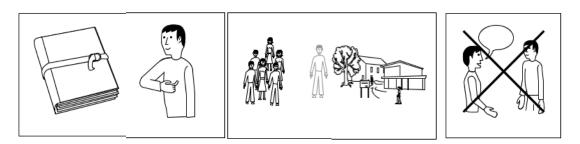


# Les liens familiaux sont respectés



L'établissement aide la famille à rester ensemble

#### **Article 7**



Le personnel de l'établissement garde mon dossier secret

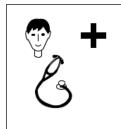
#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C





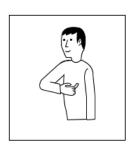






Je suis protégé sur le plan physique et sur le plan de la santé

#### Article 8:









Je peux circuler librement

#### Article 9:







Je suis accompagné dans les diverses situations de la vie.

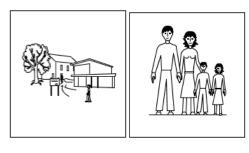
#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

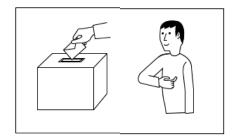
**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C





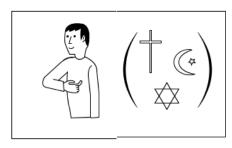
## Article 10:





L'établissement, la famille et le tuteur sont garants de mes droits civiques.

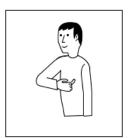
## Article 11:





J'ai droit à la pratique religieuse

#### Article 12:





Je suis un individu J'ai le droit à l'intimité

#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C





<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Principe de nondiscrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise charge et d'accompagnement, prévues par la Loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de origine. notamment son ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2: Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté
La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

#### **Explication**

#### Article 1er:

Vous avez tous le droit d'être accueillis dans un établissement ou un service, sans faire de différence. Chacun a le droit de penser autrement.

#### Article 2:

Vous avez le droit d'avoir un projet différent, individuel, adapté à vos besoins, tout le temps de votre accompagnement.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C





Article 3: Droit à l'information. La personne bénéficiaire de prestations ou de services, a droit à une information claire. compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine. La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

#### **Explication**

#### **Article 3**

L'usager doit être informé de ses droits.

A votre arrivée, quatre documents vous sont remis : Charte des droits et des libertés, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour. Ces documents doivent être compris par tout le monde, expliqués si nécessaire par des personnes compétentes. Les informations qui vous concernent dans le dossier médical et administratif doivent aussi vous être communiquées et expliquées, si nécessaire.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

ESAT de l'ARMORIQUE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 iroise@papillonsblancs29.fr Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C





# Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne.

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation: 1°) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service. soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.

2°) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

#### **Explication**

#### **Article 4**

1) Vous avez le droit de choisir un établissement ou un service adapté à l'accompagnement dont vous avez besoin. Exemple : J'ai le droit de choisir l'ESAT, le Foyer, l'IME ou le service où je désire être admis.

Après en avoir parlé avec l'équipe de l'établissement, vous avez le droit de choisir les activités adaptées.

2) Pour pouvoir choisir, il faut que ce soit bien expliqué avec des mots que vous comprenez. Vous devez être aidés dans vos choix.

Vous devez savoir comment et pourquoi ces activités vous sont proposées.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



3°) Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti. Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent dans le code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne

de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

#### **Explication**

3) Vous avez le droit de participer à votre projet, seul, ou avec l'aide de votre représentant légal.
L'établissement est obligé de tenir compte de votre avis. Si en raison de votre jeune âge ou de graves difficultés de compréhension, vous ne pouvez pas participer directement à votre projet avec l'établissement, un parent, un tuteur ou un curateur vous représente.

Concernant les soins proposés par les établissements ou services, vous avez les mêmes droits que tout le monde.

Chaque fois que vous en avez besoin, vous pouvez demander à une personne de votre choix de vous accompagner.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



Droit à la Article 5: renonciation La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

#### **Explication**

#### **Article 5**

A tout moment, vous pouvez décider d'arrêter l'accueil au service ou dans l'établissement en écrivant une lettre.
Vous devez être écoutés et entendus quand vous souhaitez des changements dans votre suivi.
Vous devez aussi tenir compte des mesures de protection et des décisions d'orientation.
Vous pouvez demander la modification de ces décisions.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



Article 6: Droit au respect des liens familiaux La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et famille en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec des autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toutes mesures utiles à cette fin. Dans le respect du projet d'accueil ou d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux les activités de la vie quotidienne est favorisée.

#### **Explication**

#### Article 6:

Si vous le souhaitez, et si cela est possible dans le cadre de votre accompagnement, l'établissement ou le service doit vous permettre d'avoir des contacts avec vos familles et éviter toute séparation.

L'établissement ou le service accueillant des mineurs, des jeunes majeurs ou des familles en difficulté devra favoriser encore plus ces contacts, en collaboration avec les autres partenaires.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



.

Article 7: Droit à la protection II est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

#### **Explication**

#### Article 7:

Les informations données sont secrètes, et ne peuvent pas être données à n'importe qui. Vous avez le droit d'être en sécurité, d'être soignés, d'être nourris correctement. Droit de prendre ses médicaments, d'avoir des rendez-vous extérieurs chez des thérapeutes, médecins psychiatres. L'établissement ou le service

L'établissement ou le service doit porter secours aux usagers en cas de besoin.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

ESAT de l'ARMORIQUE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 iroise@papillonsblancs29.fr Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



Article 8 : Droit à l'autonomie Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prise en charge et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution. à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

#### **Explication**

#### Article 8:

Tout en tenant compte du règlement de fonctionnement, vous pouvez vous déplacer librement dans les établissements ou services. Ces établissements ou services ne sont pas des lieux fermés et favorisent les invitations et les sorties à l'extérieur.

Les services n'ont pas le droit de vous empêcher d'avoir de l'argent ou des objets personnels, de disposer de vos biens et revenus sauf si vous avez une mesure de protection légale.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



Article 9 : Principe de prévention et de soutien Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de iustice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants

#### **Explication**

#### **Article 9**

Vous devez être accompagnés et soutenus dans vos projets en tenant compte de vos difficultés, et des changements importants que cela peut amener dans votre vie.

On favorisera la qualité des liens familiaux en tenant compte du projet Vous avez le droit de mourir dignement dans le respect de nos croyances.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



Article 10: Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués à la personne accueillie et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

#### **Explication**

#### **Article 10**

Le service doit faciliter les droits civiques. Exemple, on ne peut pas empêcher un usager d'aller voter.

# Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite des représentants des différentes confessions, doivent être facilitées sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

#### **Article 11**

On a le droit de pratiquer sa religion autant que possible et dans le respect de chacun.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

ESAT de l'ARMORIQUE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 iroise@papillonsblancs29.fr Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



<u>Article 12</u> : Respect de la dignité de la personne et son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

#### **Explication**

#### **Article 12**

On doit garantir l'épanouissement de la personne, son intimité et sa pudeur.

**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** 

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C



#### **Etablissements et Services d'Aide par le Travail**

**ESAT de l'ARMORIQUE** 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 <u>iroise@papillonsblancs29.fr</u> Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9 armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C

